

## Conseil sur la méthodologie en dissertation de droit constitutionnel

Par **etudiante\_en\_droit\_123**, le **17/04/2020** à **14:46**

Bonjour,

Je viens vers vous pour avoir quelques petits conseils au sujet de la méthodo sur la dissertation juridique.

Je m'entraîne en ce moment sur la rédaction de dissertation en droit constitutionnel, mais seulement je ne sais pas si mon introduction est bien rédigé...

Est-ce que cela serait possible d'obtenir des conseils ou avis?

Merci d'avance

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **17/04/2020** à **17:16**

Bonjour,

Afin que l'on puisse vous conseiller, il serait utile que vous postiez ici votre introduction, il nous sera ainsi plus facile de vous apporter aide et conseils.

Bonne journée à vous.

Par **etudiante\_en\_droit\_123**, le **20/04/2020** à **10:50**

Bonjour,

je vous mets ici mon introduction (je bloque sur le plan) :

## "Quelle place pour le président de la République depuis 1870?"

*“C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le Président de l'Union française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. A lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-là engagent les citoyens.”* C'est ce qu'a prononcé Charles de Gaulle lors de son discours à Bayeux le 16 Juin 1946. Il explique sa vision en matière constitutionnelle. Il expose les problèmes des constitutions antérieures en posant le principe d'une nouvelle constitution engageant de nouvelles attributions au chef de l'Etat pour éviter par exemple : “une confusion des pouvoirs” connue sous la IIIème République.

Historiquement, c'est après la chute de l'Empire en 1870, que le pays instaure un régime parlementaire.

Le 4 Septembre 1870, après la défaite de Sedan et la capitulation de Napoléon III, la République est proclamé. Son but est d'établir une nouvelle constitution et de rétablir la paix. Le 8 février 1871, une Assemblée constituante est élu et nomme le président Thiers à la tête du pouvoir exécutif. Celui-ci peut alors choisir ses ministres pour exercer son pouvoir, c'est ce que l'on peut qualifier de régime de confusion des pouvoirs. Celui-ci est responsable devant l'Assemblée. Seulement, depuis que celui-ci est à la tête de l'exécutif, les monarchistes s'opposent à son pouvoir. Celui-ci voit donc ses pouvoirs se réduire. Des constitutions sont mises en place, revoyant les pouvoirs du président Thiers. La première constitution est la Constitution de Rivet du 31 Août 1871 qui prévoit que le président Thiers portera le titre de “chef de l'exécutif”. Celui-ci pourra promulguer les lois et en assurer l'exécutif. Ses décisions seront contresignés par les ministres (ce qui est identique à la première est deuxième République). La Constitution de Broglie du 13 Mars 1873 affaibli Thiers qui démissionne laissant place au Maréchal Mac Mahon.

Le sujet vise un cadre politique et juridique de manière temporelle par rapport au président de la République (de la 3ème République à celle de nos jours). L'adjectif “place”, renvoie au rôle du chef de l'Etat au sein de la politique. Il appuie sur l'évolution de ses pouvoirs durant les différentes Républiques. Ainsi, il faudra retracer l'évolution du chef de l'Etat de la 3ème République à la 5ème République.

Ce qui donne donc l'interprétation suivante : Depuis la 3ème République, le rôle du chef de l'Etat est-il efficace ?

Dans un premier temps, il sera convenu d'aborder : "

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/04/2020** à **11:16**

Bonjour

[quote]

Dans un premier temps, il sera convenu d'aborder : "

[/quote]

Premier conseil : essayez de faire une annonce de plan moins scolaire.

Le mieux est de faire une phrase qui explique l'intitulé de vos deux parties.

Je ne sais quel est votre plan donc je ne peux pas vous donner un exemple ... ..

Par **etudiante\_en\_droit\_123**, le **21/04/2020** à **12:29**

Bonjour,

Et bien je bloque sur la formation d'un plan, je n'arrive pas à un trouver de cohérent

Par **etudiante\_en\_droit\_123**, le **04/05/2020** à **19:50**

Je n'arrive pas à trouver un plan cohérent, j'ai essayé de faire une partie sur le rôle du président durant la 3ème et 4ème république (avec l'instabilité gouvernemental qui décrit les deux) puis une partie sur le rôle du président depuis la Vème République...

Est-ce correcte ou cela n'entre pas dans le vif du sujet?

Merci d'avance

Par **etudiante\_en\_droit\_123**, le **09/05/2020** à **12:56**

Bonjour,

Voici le plan que j'ai enfin trouvé :

I. Une République en quête d'un équilibre

A. Présence d'un gouvernement instable

B. Le souhait d'un renforcement gouvernemental

II. Une République renforcé par un exécutif "modernisé"

A. Des révisions constitutionnelles quant au statut du chef de l'état

B. Des fonctions présidentielles importante au sein de l'état.